



BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE BV (NL) USD CALLABLE NOTE CHINA ENTERPRISES 2020



BNP PARIBAS FORTIS
PRIVATE BANKING

Document promotionnel | Avril 2015

Obligation structurée émise par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV (NL), filiale de BNP Paribas (A1 / A+ / A+)

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique.
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} avril à 9 h au 30 avril 2015 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus
(voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker.

Les actions chinoises

Si elle souffre indéniablement d'une baisse de régime depuis quelques années, la croissance chinoise surpasse encore largement les économies européennes et américaine. Les dernières années boursières ont pourtant montré que cette vigueur relative n'était pas forcément un gage de succès pour l'investisseur attiré par les actions de l'Empire du Milieu.

Certes la Chine ouvre progressivement ses marchés financiers aux investisseurs étrangers, ce qui devrait favoriser un afflux de capitaux. Mais les actions des sociétés chinoises restent relativement difficiles d'accès et mal documentées. La plupart des grands indices boursiers chinois montrent en outre une forte exposition aux valeurs bancaires. Pour viser le potentiel des actions chinoises, mieux vaut donc prendre certaines précautions.

La **BNPP BV USD CALLABLE NOTE CHINA ENTERPRISES 2020** est destinée à l'investisseur qui souhaite diversifier une petite partie de son portefeuille vers les actions chinoises, sans y investir directement. Elle associe en effet son rendement à l'évolution de l'indice Hang Seng China Enterprises, composé de sociétés chinoises cotées à Hong Kong. Elle offre surtout le confort rassurant de savoir qu'une évolution adverse de l'indice n'impactera pas le capital (en USD) à l'échéance.

Libellée en dollar américain (USD), elle permet enfin de diversifier les investissements en USD d'un portefeuille de placements.

La **BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE BV (NL) USD CALLABLE NOTE CHINA ENTERPRISES 2020** (en abrégé **BNPP BV USD CALLABLE NOTE CHINA ENTERPRISES 2020**) est un instrument de dette émis en dollar américain (USD) par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV (NL) et garanti par BNP Paribas. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale (en USD), à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 5 ans maximum.
- ✓ Émission en dollar américain (USD), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en USD vers l'EUR.
- ✓ Prix d'émission: 101,50% de la valeur nominale (soit 5.075 USD par coupure).
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 5.000 USD par coupure) à l'échéance.
- ✓ Prime de remboursement éventuelle associée à l'évolution de l'indice Hang Seng China Enterprises, regroupant les actions d'entreprises chinoises cotées à Hong Kong. Elle sera égale à 100% de l'évolution positive de l'indice, à l'échéance.
- ✓ À partir de la fin de la deuxième année, l'émetteur se réserve toutefois le droit (et non l'obligation) de procéder à un remboursement anticipé à 100% de la valeur nominale. Il aura probablement intérêt à le faire en cas de forte hausse de l'indice Hang Seng China Enterprises.
- ✓ Si l'émetteur décide de procéder à un remboursement anticipé, l'investisseur aura droit à une prime de remboursement dont le montant brut sera égal à 8% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission.
- ✓ Le rendement actuariel variera en fonction de la survenance ou non d'un remboursement anticipé. Le rendement actuariel minimal sera de -0,30% en cas de remboursement à 100% de la valeur nominale, à l'échéance finale.



L'indice Hang Seng China Enterprises

L'indice Hang Seng China Enterprises est composé des actions de sociétés chinoises, cotées à Hong Kong et appelées "Actions H".

Cet indice reflète donc l'économie chinoise puisque seules les entreprises de la République Populaire de Chine peuvent y appartenir.

À noter : pour une même société, les différences de cours entre les Actions A et les Actions H peuvent être importantes, les premières cotant généralement avec une prime vis-à-vis des secondes.

Vous trouverez la composition de l'indice sur le site www.hsi.com.hk/HSI-Net/HSI-Net et pourrez en suivre l'évolution sur le site www.bloomberg.com/quote/HSCEI:IND

Bon à savoir

Actions A = actions de sociétés chinoises, cotées en yuans et réservées aux résidents chinois.

Actions B = actions de sociétés chinoises, cotées en dollars de Hong Kong (HKD) sur la Bourse de Shenzhen et en dollars américains (USD) sur la Bourse de Shanghai.

Actions H = actions de sociétés chinoises, cotées en dollars de Hong Kong (HKD) sur la Bourse de Hong Kong.

Évolution de l'indice Hang Seng China Enterprises sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 18 mars 2015.

Le 18 mars 2015, l'indice Hang Seng China Enterprises a clôturé au niveau de 11.981,97.

Sur la période du 18 mars 2010 au 18 mars 2015, l'indice a enregistré un rendement actuariel de -0,37%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Un investissement libellé en USD

Émise en USD, la BNPP BV USD CALLABLE NOTE CHINA ENTERPRISES 2020 peut répondre aux besoins de l'investisseur qui souhaite diversifier les placements en USD au sein de son portefeuille. Mais cela implique aussi un risque de change s'il décide de convertir son capital et sa prime de remboursement en euros.

La direction diamétralement opposée des politiques monétaires de la Réserve fédérale et de la Banque centrale européenne devrait continuer à soutenir le dollar. L'euro ne parviendra en effet à se stabiliser puis à se raffermir que lorsque l'économie européenne amorcera une reprise.

Au 18 mars 2015, 1 EUR valait 1,0864 USD

Pour acquérir une coupure de 5.000 USD à ce cours, vous devriez payer 4.602,36 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, le dollar s'est affaibli de 10% contre l'euro, à 1,2071 USD pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 4.142,15 EUR pour votre coupure de 5.000 USD. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%.

À l'inverse, si le dollar s'est apprécié de 10% contre l'euro, à 0,9876 USD pour 1 EUR, vous recevrez 5.062,77 EUR pour votre coupure de 2.000 USD. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.

Évolution de l'euro vis-à-vis de dollar US sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 18.03.2015)
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar américain.

100% de la hausse de l'indice à l'échéance

Si elle court jusqu'à l'échéance finale, soit le 13 mai 2020, la BNPP BV USD CALLABLE NOTE CHINA ENTERPRISES 2020 donne droit¹ :

- au **remboursement du capital à 100% de la valeur nominale** (soit 5.000 USD par coupure), et
- à une **prime de remboursement** égale à **100% de toute performance positive** enregistrée par l'indice par rapport à sa valeur initiale. En cas de stagnation ou de recul de l'indice, aucune prime de remboursement ne sera octroyée.

Bon à savoir

Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 4 mai 2015.

Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 7 dates mensuellement réparties entre le 29 octobre 2019 et le 29 avril 2020.

Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Dès la fin de la deuxième année, l'émetteur se réserve le droit, chaque année, de procéder au remboursement anticipé des obligations. Il est vraisemblable qu'il aura intérêt à procéder à un remboursement anticipé en cas de forte hausse de l'indice Hang Seng China Enterprises.

En cas de remboursement anticipé, la BNPP BV USD CALLABLE NOTE CHINA ENTERPRISES 2020 donne droit¹ :

- au **remboursement du capital à 100% de la valeur nominale** (soit 5.000 USD par coupure), et
- à une **prime de remboursement** dont le montant brut sera égal à **8% par année écoulée**.

Année	Date du remboursement ¹ anticipé éventuel	Prime de remboursement ²	Rendement actuariel brut ²	Les investisseurs seront avertis d'un remboursement anticipé par la publication d'une notice sur le site www.bnppparibasfortis.be/emissions
2	15 mai 2017	16%	6,91%	
3	14 mai 2018	24%	6,92%	
4	14 mai 2019	32%	6,80%	

Scénarios

Donnés à titre illustratif, les scénarios suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice Hang Seng China Enterprises ni de la probabilité d'un remboursement anticipé. Ils ne constituent en aucun cas une indication quant au rendement final.

Scénario défavorable	Scénario neutre	Scénario favorable
L'indice enregistre une chute de -20% à l'échéance finale initialement prévue	L'indice enregistre une hausse de 13,35% à l'échéance finale initialement prévue	L'émetteur procède à un remboursement anticipé ³ à la fin de la quatrième année.
Le 13 mai 2020, l'investisseur a droit ¹ au remboursement à 100% de la valeur nominale.	Le 13 mai 2020, l'investisseur a droit ¹ au remboursement à 100% de la valeur nominale et à une prime de remboursement égale à 13,35% (brut)	Le 14 mai 2019, l'investisseur a droit ¹ au remboursement à 100% de la valeur nominale et à une prime de remboursement de 32%
Le rendement actuariel est de -0,30%	Le rendement actuariel brut ² est de 2,23%	Le rendement actuariel brut ² est de 6,80%

- 1 Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- 2 Sur base du prix d'émission de 101,50% et avant déduction du précompte mobilier.
- 3 La probabilité d'un remboursement anticipé est relativement faible. Si l'émetteur décidait de procéder à un remboursement anticipé, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice Hang Seng China Enterprises.

Pour quel investisseur?

Cette obligation structurée s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un **profil de risque conservateur (Conservative) à dynamique (Dynamic)**.

Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. BNP Paribas Fortis devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Informations importantes > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers", disponible auprès de son private banker et sur notre site web www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Informations importantes > Mentions légales.

Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venant à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risque de change**: cette obligation structurée est émise en dollar américain. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs recevront un montant en USD qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Ce risque est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en USD et pour lesquels le remboursement du capital investi et de la prime de remboursement éventuelle sont donc automatiquement convertis en EUR.
- ✓ **Risques liés à l'indice**: si l'indice était affecté par un événement exceptionnel, comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'instrument pourraient être ajustées afin de tenir compte de cet événement et l'émetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé à un montant s'élevant au minimum au pair (100%). Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences pour l'investisseur en pages 634 et suivantes du Prospectus de base.
- ✓ **Risque de liquidité**: cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/ acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (5.000 USD). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais et commissions" et "Fiscalité", en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% minimum de la valeur nominale (en USD) ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice et celle des taux d'intérêt.

Prospectus

Le **Prospectus** est constitué :

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 5 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de ses **suppléments**, respectivement datés du 11 juillet 2014, 7 août 2014, 5 septembre 2014, 11 septembre 2014, 10 octobre 2014, 7 novembre 2014, 8 janvier 2015, 10 février 2015 et 30 mars 2015,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 1^{er} avril 2015.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission

Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance Besloten Vennootschap (en abrégé "BNPP BV"), filiale néerlandaise de BNP Paribas.
Garant	BNP Paribas. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. Rating du garant: A1 (<i>negative outlook</i>) chez Moody's, A+ (<i>negative outlook</i>) chez Standard & Poor's et A+ (<i>stable outlook</i>) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.
Titres	<ul style="list-style-type: none">• Valeur nominale par coupure: 5.000 USD.• Montant de l'émission: minimum 1 million USD et maximum 50 millions USD.• Code ISIN: XS1167523791.• Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.• Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).
Risque	Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 5.
Date d'émission et de paiement	13 mai 2015.
Prix d'émission	101,50% de la valeur nominale.
Date d'échéance & prix de remboursement	13 mai 2020, soit une durée maximale de 5 ans. Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant. Faculté de remboursement anticipé au gré de l'émetteur L'émetteur dispose, chaque année, de la faculté de procéder, à sa seule discrétion, au remboursement anticipé, à 100% de la valeur nominale de ces obligations structurées dans leur totalité (et non partiellement) et ce, à partir du et y compris le 15 mai 2017. Il pourrait, par exemple, être dans l'intérêt de l'émetteur d'exercer ce droit au remboursement anticipé en cas de forte hausse de l'indice Hang Seng China Enterprises. Dates de remboursement anticipé potentiel: 15 mai 2017, 14 mai 2018 et 14 mai 2019.
Rendement	<ul style="list-style-type: none">• Sous-jacent: indice Hang Seng China Enterprises.• Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 4 mai 2015. Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 7 dates, mensuellement réparties entre le 29 octobre 2019 et le 29 avril 2020.• À l'échéance finale initialement prévue: prime de remboursement éventuelle égale à 100% de toute évolution positive enregistrée par l'indice à l'échéance finale.• En cas de remboursement anticipé: prime de remboursement dont le montant (brut) est calculé comme suit : 8% x le nombre d'années écoulées depuis l'émission.
Frais & commissions	Frais <ul style="list-style-type: none">• Service financier: gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.• Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.• Frais de courtage: pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement auprès de votre private banker ou sur www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Informations importantes > MiFID. Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,50% <ul style="list-style-type: none">• Commission de placement unique de 1,50%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.• Commission pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée d'un montant annuel de 1% maximum, perçue par le distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.
Fiscalité	Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable. Taxe sur opérations de bourse (TOB) <ul style="list-style-type: none">• Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).• TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).
Documentation	La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 5. L'investisseur qui aura déposé ses titres en compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BNPP BV CALLABLE NOTE CHINA ENTERPRISES 2020 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.